

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

**Présents** : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés** : M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

### **15-2014**      **Modification n°8 du POS de Lingolsheim**

#### ***Description de la demande***

Le Service prospective et planification territoriale de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification n°8 du POS de Lingolsheim dont l'enquête publique est prévue du 17 novembre au 19 décembre 2014.

La modification n°8 vise dans un premier temps à permettre la réalisation du programme de rénovation urbaine du quartier des Hirondelles en faisant coïncider les droits à construire avec les programmes immobiliers futurs. Les droits à construire actuels sont suffisants pour autoriser le projet de rénovation urbaine, mais ils sont trop largement calibrés. En conséquence, les évaluations du prix du foncier sont trop importantes par rapport au projet envisagé.

Elle porte sur la création, à partir du secteur UDb, où les hauteurs maximales autorisées sont de 23 m hors tout, de 3 secteurs UDb, UDD et UDe. Il s'agit pour UDe d'autoriser des hauteurs proches des secteurs environnants afin de permettre une adaptation des nouvelles constructions à celles voisines.

Pour UDD, il s'agit de limiter le nombre de niveaux pour pouvoir surélever le RDC par rapport à la nappe toute proche. L'article 13 UDb, UDD et UDe est simplifié et fait référence à des espaces verts.

La modification n°8 vise ensuite à reconnaître l'usage d'un espace en le reclassant. Il s'agit de reclasser une partie de la zone UD à vocation d'habitat, actuellement occupée par le parking d'un supermarché, en zone UX à vocation d'activité.

*Le Bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification n°8 du POS de Lingolsheim n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **- 1 DEC. 2014**

La publication le **- 1 DEC. 2014**

Strasbourg, le **- 1 DEC. 2014**



Le Président  
Jacques BIGOT